

Lou Tambourinaire

N 175 - AOÛT 2018



15 août :
Fête votive !



Bulletin municipal d'informations de la commune de FAUX-EN-PERIGORD

Distribution gratuite

Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	2
<i>La vie municipale</i>	3
Le Conseil Municipal du 5 juin 2018	3
Le Conseil Municipal du 27 juin 2018.....	4
Le Conseil Municipal du 17 juillet 2018.....	7
Les habitants	11
L'Agenda 21	12
Démarches administratives.....	14
Informations pratiques	15
Citoyenneté	16
Points de vigilance.....	18
<i>La vie associative</i>	19
Liste des contacts des associations de la commune.....	19
Calendrier prévisionnel des manifestations	19
Manifestations (affiches, articles).....	20
<i>La communauté de communes</i>	25
Ete actif en Dordogne !.....	25
Tourisme – Taxe de séjour	26
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	26
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	27
La déchèterie d'Issigeac	28
Ramassage d'ordures ménagères.....	28
<i>Permanences des organismes</i>	29
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	30
<i>Memento des numéros utiles</i>	31

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Élodie BULTEAU

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs, Chers Administrés,

Comme les années précédentes, la saison d'été amène son lot de festivités nombreuses sur la commune, et à ce titre je souhaite encore une fois remercier l'ensemble des associations qui permettent aux habitants de la commune et aux touristes présents de se retrouver pour des moments de convivialité.

Cette période, cette année, est aussi pour notre commune, je le conçois, une période dense en matière de travaux, et je vous demande d'être patients et tolérants eu égard aux contraintes et aux nuisances qui en découlent.

Comme vous le savez ceux-ci sont effectués dans le seul but de vous apporter une meilleure qualité de service ou des services qui n'existaient pas.

Le premier service public, dans une commune, est le service administratif de la mairie avec des missions qui ne cessent de s'accroître. Il est important que nous puissions vous aider à établir votre demande de pièce d'identité, à avoir accès au cadastre, d'obtenir des informations sur tel ou tel projet, pouvoir faire une demande concernant votre vie sur la commune. Bien sûr, vous devez pouvoir effectuer un maximum de démarches administratives avec facilité, sans avoir besoin de faire des kilomètres pour atteindre le service demandé. Mais au-delà de ce service purement administratif il me semble que le service de la mairie va bien plus loin.

La proximité, c'est aussi la possibilité d'être écouté, d'être conseillé et de créer un lieu d'accueil. La mairie et tous ses services donnent à chaque habitant la possibilité de s'exprimer et d'être reçu avec convivialité et amitié.

Nous savons combien le lien social est une manière pour certaines personnes plus isolées de briser la solitude et pour tous de donner une vraie identité à notre commune par des moments d'échanges possibles grâce à ce service public.

C'est dans cette optique que s'inscrit la création de notre nouvelle mairie, services publics, agence postale communale et bibliothèque.

Et je profite de cet édito pour vous informer de l'inauguration de ces nouvelles installations de services et des installations sportives que nous avons programmée le 27 octobre à 10 h30, inauguration à laquelle vous êtes cordialement invités.

Encore une fois je souhaiterais revenir sur de nombreux actes d'incivilités que nous subissons sur notre commune, notamment : infractions au code de la route, dégradations d'installations communales, dépôts sauvages.

A ce titre j'ai demandé à la gendarmerie d'être plus présente, et je confirme que tout constat de dégradation ou de dépôts sauvages fera l'objet d'un dépôt de plainte.

Le respect de chaque personne sur la commune, le respect de chaque installation sur la commune, le respect de chaque décision prise sur la commune sont des notions qui permettent à chacun d'entre nous de s'inscrire dans la vie de tous et de respecter la représentation de notre république et de son fonctionnement.

Eugène Marbeau, conseiller d'état français a dit un jour que « La liberté c'est le respect des droits de chacun, l'ordre c'est le respect des droits de tous. »

Le respect est en effet la notion qu'il faut à tout prix préserver. Ce respect que la république a envers nous tous se concrétise dans les projets que notre commune met en place.

Le Maire, Alain LEGAL



La vie municipale

Le Conseil Municipal du 5 juin 2018

Le cinq juin deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica.

Absent, excusé : AUBUS Sylvain.

Représenté : TEJERINA Stéphane.

Monsieur Christophe DECONINCK a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Examen des projets menés en partenariat avec le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES 24 ;
 - 1.Effacement des réseaux du haut du bourg,
 - 2.Renforcement du poste de la nouvelle mairie,
 - 3.Dossier mairie et de ses abords.
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 Mai 2018 ainsi que le paragraphe ci-dessous, à l'unanimité.

"Célébration des mariages sous chapiteau

Le 29 Juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la célébration à titre exceptionnel d'un mariage, après autorisation du Procureur de la République, sous chapiteau dans le jardin de la salle des fêtes (considéré comme annexe de la maison commune) car la salle des fêtes était occupée. Nous avons aussi eu besoin de procéder de la même manière pour plusieurs mariages.

Considérant que la décision du 29 Juin 2011 vaut pour l'ensemble de ces cérémonies avant transfert à la nouvelle Mairie, le Conseil valide ce principe pour l'ensemble des demandes."

1 – Examen des projets menés en partenariat avec le SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES 24

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets préparés par le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIES 24 ;

L'effacement des réseaux du haut du Bourg.

Il s'agit de la partie effacement des réseaux éclairage public, basse tension et télécommunications qui suit - la Rue Abadie de l'angle de la Mairie actuelle jusqu'au carrefour avec la route de Beaumont – la Rue Albert Guillaume jusqu'au VIVAL – la Rue du Foirail jusqu'au carrefour avec la Route de Lajasse – la Rue des Fargues jusqu'à la nouvelle Mairie.

- La partie basse tension estimée à 160.000 € HT est prise en charge en totalité par le SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIES 24,
- La partie éclairage public chiffrée à 106 537,09 € hors taxes, prise en charge par le SDE à hauteur de 55% (éclairage LED remplacement) soit 47 941,69 HT à la charge de la commune.
- La partie réseau des télécommunications estimée à 20 000 HT à la charge de la commune.

La programmation de ces travaux est envisagée pour le dernier trimestre.

Renforcement du poste de la nouvelle mairie

Comprenant la pose du transformateur alimentant la nouvelle mairie, le ré équilibrage du réseau du Bourg et de celui des Galis.

- La partie Basse tension estimée à 38 000 € HT, prise en charge en totalité par le SDE,
- La partie éclairage public pour 14 990,31 € HT prise en charge par le SDE à hauteur de 30% (éclairage LED nouveau) ; soit 10 493,22 € HT restant à la charge de la commune,

- La partie réseau des télécommunications estimée à 4 000 € HT à la charge de la commune.

Dossier mairie et de ses abords.

Qui correspond à l'éclairage qui sera installé autour de la nouvelle Mairie ;

- La partie éclairage Public 28 771,98 HT prise en charge par le SDE à hauteur de 30% (éclairage LED nouveau) soit 20 140,39 HT à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose que pour plus d'aisance financière, le chantier d'effacement du haut du Bourg soit repoussé au dernier trimestre, voire à 2019.

Le Conseil Municipal, valide les trois projets, à l'unanimité.

2 – Questions diverses

Réunions diverses

Monsieur le Maire propose aux élus d'assister aux réunions suivantes ;

- Réunion de l'assemblée des Maires pour la révision du SCoT du Bergeracois, le 3 juillet à BEAUMONT pour la finalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs,
- Les assises de l'eau pour l'Agence Adour-Garonne, le 18 juin à BOE (47), cette réunion est importante pour suivre l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau,
- Débat sur la démarche zéro phyto et le gaspillage alimentaire avec diffusion d'un film, le 6 Juin à EYMET,
- La préparation de la journée des associations pour le 20 Juin.

Syndicat d'Alimentation en Eau Potable

Nous avons reçu le dossier concernant les travaux qui seront réalisés très prochainement sur le réseau d'alimentation en eau potable.

Monsieur Patrick DUMON en donne un peu plus de détails, il s'agit du remplacement des canalisations allant du château d'eau de FAUX à la route de la Griffouillère, de la simplification des canalisations autour du château d'eau de FAUX, lequel sera remis en service ultérieurement pour alimenter SAINT AUBIN de LANQUAIS.

Bien entendu, les usagers seront prévenus au préalable des travaux touchant leurs compteurs.

Le souci de desserte d'une habitation des Fargues est évoqué, la SAUR est intervenue ces jours-ci, un siphon de sécurité a été installé en amont.

Institut du tabac de BERGERAC

Recherche du personnel pour 15 jours

Ordures ménagères

Monsieur le Maire fait état de la réclamation d'un administré dont les poubelles n'était plus ramassées à la barde suite à une erreur du SMD3 ; la collecte des ordures sera reprise comme par le passé jusqu'à la fin de l'année.

En accord avec les riverains et utilisateurs, des bacs collectifs vont être posés au Plantier, pour ce qui est de l'organisation de la collecte du Bourg, Monsieur le Maire va recevoir le responsable du SMD3, fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Conseil Municipal du 27 juin 2018

Le vingt-sept juin deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, DUMON Patrick, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal.

Absent, excusé : DECONINCK Christophe.

Représentés : AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, BERNARD Christophe, MELINSKY Monica, ROMERO Emmanuel, TEJERINA Stéphane.

Monsieur Patrick DUMON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Mise en place RIFSEEP,

- Demande de subvention d'Alcool assistance,
- Convention d'honoraires pour la réalisation d'un dossier d'étude de faisabilité de géothermie,
- Présentation du RPQS du SIAEP des Côteaux Sud Bergeracois pour approbation,
- Présentation du RPQS du SPANC de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord pour approbation,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 5 Juin 2018, à l'unanimité.

1 – Mise en place RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 12 Avril dernier, le Conseil Municipal a pris la décision de verser aux fonctionnaires employés par la Commune une prime appelée RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents) à compter du 1^o Mai 2018. Ladite prime est divisée en deux parties ; une première partie fixe l'IFSE liée aux fonctions, sujétions et expertise - la deuxième partie, le CIA liée à la manière de servir.

Cette décision étant soumise à l'avis du Comité Technique siégeant au CENTRE de GESTION de la DORDOGNE, un avis favorable a été donné le 14 Juin 2018. Toutefois le Conseil Municipal souhaite que cet avantage soit bien versé au personnel à compter du 1^o Mai comme prévu dans la délibération initiale. Monsieur le Maire propose d'ajouter le paragraphe suivant dans la délibération « Considérant que la collectivité ne maîtrise pas le calendrier du Comité Technique, le Conseil Municipal confirme sa décision d'application au 1^o Mai 2018 ».

Le Conseil Municipal, valide ladite décision, à l'unanimité.

2 – Demande de subvention d'Alcool assistance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de 100 € déposée par l'Association ALCOOL ASSISTANCE, basée à PERIGUEUX. Cette association aide et accompagne les personnes et les familles en prise avec des conduites addictives.

Bien que reconnaissant l'utilité de cette association, le Conseil Municipal conserve sa ligne de conduite habituelle, à savoir que l'attribution des subventions à des associations extérieures à la Commune est décidée en début d'année. Le choix a déjà été fait en faveur de la CROIX ROUGE.

Le conseil municipal invite cette association à déposer une nouvelle demande en début d'année prochaine.

3 – Convention d'honoraires pour la réalisation d'un dossier d'étude de faisabilité de géothermie

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au refus de la demande de financement du système de chauffage par géothermie de la nouvelle Mairie dans le cadre des TEPCV, une autre demande de subvention auprès du conseil régional a été déposée.

Pour étayer cette demande une étude de faisabilité doit être joint au dossier.

Le bureau d'études techniques ODETEC de SANILHAC propose ses services pour cela ; le dossier comprendra les éléments suivants ;

- Etude des scénarios de raccordement,
- Choix des équipements les plus appropriés pour le site,
- Etude économique avec temps de retour sur investissement,
- Rédaction de la fiche d'instruction ADEME.

Pour cela, une convention peut être conclue avec ce bureau d'études contre rémunération à hauteur de 800 € hors taxes.

Cette étude a pour but de faire un comparatif entre une installation classique et la géothermie.

La base retenue pour le financement est de 22 000 €, mais le taux de subvention n'est pas connu pour l'instant. Notre dossier passerait en commission en octobre 2018.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de signer ladite convention avec ODETEC, à l'unanimité.

4 – Présentation du RPQS du SPANC de la Communauté de Communes Portes Sud

Périgord pour approbation

Monsieur le Maire présente le Rapport Annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) géré par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD concernant l'année 2017.

Ce document a été validé lors du Conseil Communautaire du 18 Juin 2018 ; il détaille les caractéristiques techniques du service, la tarification de l'assainissement non collectif et les recettes du service, les financements et investissements.

Sur 3431 installations existantes, au cours de l'année 2017, 467 diagnostics (contrôles) et 60 contrôles de conceptions pour installations neuves, ont été réalisés.

Monsieur le Maire mentionne le travail rigoureux du technicien SPANC ainsi que ses bons conseils donnés aux habitants lors de ses prestations.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation, à l'unanimité.

5 – Présentation du RPQS du SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois pour approbation

Monsieur le Maire commente le Rapport Annuel sur le Service Public d'Alimentation en Eau Potable des Côteaux du Sud Bergeracois pour l'exercice 2017.

Il rappelle que ce syndicat regroupe les anciens S.I.A.E.P d'ISSIGEAC, EYMET, SIGOULÈS et MONESTIER.

Sur un territoire de 22 588 habitants, le syndicat compte 11 946 abonnés ; soit une progression de 0,70 % par rapport à 2016. Ce sont 2 104 906 m³ d'eau qui ont été consommés en 2017, la consommation moyenne est de 180 litres d'eau par jour et par habitant. La qualité de rendement du réseau s'améliore chaque année. Le réseau est alimenté par 12 sources ; produisant une eau distribuée de bonne qualité.

Les prestataires du syndicat sont la SAUR et SUEZ Eau France.

Sur le secteur Issigeac le tarif pour 120 m³ passe de 276.13€ à 282.04€ soit 2.14% de hausse. Sur les 5.91 € de hausse 3.84 € sont destinés à l'agence de l'eau pour la protection de la ressource.

Sur les 4 secteurs seul celui d'EYMET est en dessous des autres ce qui est préjudiciable pour réaliser les investissements nécessaires. A terme les tarifs seront égalisés sur l'ensemble du territoire.

Nous rencontrons encore des soucis liés à l'excès de calcaire à FAUX mais la situation s'améliore.

Le Conseil Municipal, prend acte du Rapport Annuel sur le Service Public d'Alimentation en Eau Potable des Côteaux du Sud Bergeracois 2017, à l'unanimité.

6 – Questions diverses

Isolation de la salle des fêtes

Lors de la séance du 16 Janvier 2018, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour l'isolation de la salle des fêtes et la séance du 12 avril 2018 décidait de la réalisation des travaux. Ces travaux concernent d'une part l'isolation du plafond et d'autre part le changement des fenêtres et portes coté sanitaires.

Pour les menuiseries le dossier de subvention se voit refusé car les coefficients d'isolation ont changé au 1er avril. Le devis validé datant du 25 janvier il est bien éligible pour les CEE ce qui permettrait de bénéficier de 77% de subvention soit 2171€ pour 2819.70 de dépenses. Pour rappel sur la partie plafond la subvention est de 2572.15€ sur 3343.80€ de dépenses.

Financement de la ligne ferroviaire Libourne-Bergerac-Sarlat

Sur les 84 millions d'euros nécessaires pour financer l'opération la régénération de cette ligne ferroviaire, la Région Nouvelle-Aquitaine apporte 35,18 millions d'Euros, l'État 27,27, millions d'Euros, la (SnCF) 14,68 millions d'Euros, et les autres collectivités territoriales 6,65 millions d'Euros (Département, communautés d'Agglomérations et Communautés de Communes)

Don de Mme DALOZE

En remerciement de la pose de la plaque souvenir pour son mari René DALOZE, Madame Odette DALOZE offre à la Commune un de ses tableaux (à choisir) pour décorer la nouvelle Mairie.

AMAD Sud Bergeracois

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de l'AMAD du Sud Bergeracois du 14 juin dernier. Cette association regroupe les cantons d'EYMET, ISSIGEAC et SIGOULÈS et représente un effectif équivalent temps plein de 50 personnes (70 salariés).

Les élus souhaitent qu'une information spécifique soit faite à destination de notre population des aînés.

AFAD

L'Association AIDE FAMILIALE A DOMICILE basée à BERGERAC intervient auprès des mamans et des enfants. Cette association est présente un lundi par quinzaine à ISSIGEAC et aussi un jour par quinzaine à EYMET. Elle est intéressée pour venir à FAUX et la permanence pourrait se faire dans la nouvelle bibliothèque.

L'intervention sur notre Commune est gratuite pendant 2 ans le coût de 6500€ étant pris en charge par la CAF.

La permanence de FAUX pourrait commencer dès l'automne.

Lutte contre l'ambroisie

Une circulaire préfectorale du 23 Mai 2018, met en place une stratégie d'éradication de l'ambroisie dans notre départemental.

Monsieur Patrick DUMON est désigné référent communal.

Le référent ambroisie a pour rôle (article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique)

* Repérer la présence de ces espèces ;

*Participer à leur surveillance ;

* Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 ;

* Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Dégâts orage

Un courriel de la Préfecture demande aux Communes de recenser les dégâts causés par les pluies de Mai et Juin sur des infrastructures routières et ouvrages d'art ainsi que les biens annexes à la voirie.

Monsieur le Maire a demandé au technicien voirie de la Communauté de communes de faire l'inventaire de ces dégâts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Conseil Municipal du 17 juillet 2018

Le dix-sept juillet deux mil dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, DUMON Patrick, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal, AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, MELINSKY Monica.

Absent, excusé : ROMERO Emmanuel

Représentés : AUBUS Sylvain, DUBUC Bernard, DECONINCK Christophe, TEJERINA Stéphane.

Mme FORMAGGIO Yolande a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Nouvelle Mairie ; examen des avenants,
- Espace pédagogique de Canguilhem ; décision à prendre suite aux propositions de la commission travaux,
- Demande d'implantation d'une antenne dans le cadre d'un déploiement de réseau par une entreprise privée,
- Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt,
- Questions diverses ; Contrat de maintenance des portes automatiques de la nouvelle Mairie.

En début de séance Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour la Mise en place du RIFSEEP délibération rectificative en raison d'erreurs matérielles et application au 14 Juin 2018.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce rajout à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 Juin 2018, à l'unanimité.

1 – Mise en place RIFSEEP – délibération rectificative en raison d'erreurs matérielles et application au 14 Juin 2018.

M. le Maire rappelle aux élus que lors des séances des 12 Avril et 27 Juin derniers, le Conseil Municipal a pris la décision de verser aux fonctionnaires employés par la Commune une prime appelée RIFSEEP. Le Conseil Municipal souhaitait que cet avantage soit bien versé au personnel à compter du 1^{er} Mai comme prévu dans les deux délibérations initiales.

Cependant, M. le Maire précise qu'une erreur matérielle a été relevée dans la délibération du 12 avril 2018 transmise à la préfecture le 16 Mai 2018, et au vu des observations de Mme la Trésorière Municipale de Bergerac, les dispositions de la délibération du 12 Avril 2018 ne peuvent prendre effet au 1^{er} Mai.

Au vu de la non concordance des dates, le RIFSEEP ne peut être appliqué à compter du 1^{er} Mai 2018 mais pourra l'être à compter du 14 Juin 2018 date de l'avis du comité technique.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à procéder à une délibération rectificative en raison d'erreurs matérielles contenues dans les précédentes délibérations et approuve la mise en application le 14 Juin 2018, à l'unanimité.

2 – Nouvelle Mairie ; examen des avenants,

Monsieur le Maire expose que des modifications doivent être apportées au lot VRD Espaces Verts du chantier de la Nouvelle Mairie. Un tableau a été établi par Paysage Conception Sarl pour reprendre les plus-values et les moins-values dues à ces modifications. M. le Maire rappelle que ce tableau a été transmis aux élus avant la réunion.

Monsieur le Maire détaille le tableau, les principales modifications portent sur :

- la suppression de la pergola,
- l'ajout de tubages, regards supplémentaires pour les réseaux et canalisations,
- la modification du cheminement,
- l'emplacement de la borne électrique.

En moins-values	Montant du Marché initial	Nouveau montant
Bordures et pavages	16 289 € HT	14 690.50 € HT
Noüe	10 255.50 € HT	9 792.50 € HT
Espaces verts	20 778.30 € HT	19 528.30 € HT
Mobilier	9 075.95 € HT	4 995.95 € HT
Total	56398.75 € HT	49007.25 € HT
Soit moins-value totale de 7391.50 € HT		

En plus-values	Montant du Marché initial	Nouveau montant
Empierrement	25 204.99 € HT	26 922.49 € HT
Revêtements	15 899.90 € HT	19 749.26 € HT
Signalisation	1248.00 € HT	1542.00 € HT
Place électrique	0 € HT	1 473.16 € HT
Total	42 352.89 € HT	49686.91 € HT
Soit plus-value totale de 7334.02 € HT		

Ce qui entraînera un avenant d'un montant de - 57.48 € HT soit - 68.97 € TTC.

Certains élus s'interrogent sur la partie « Place électrique » qui concerne l'emplacement de la borne électrique implantée par le SDE, cette partie étant en plus-value alors qu'elle devait être intégrée dans le marché initial.

M. le Maire rappelle que pour l'implantation de la borne électrique les Communes doivent fournir un emplacement dédié, et que cet emplacement est donc à créer.

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal son avis sur le déplacement du calvaire situé au carrefour de la « Route de Lajasse » et la « Rue des Fargues », qui se trouve dans le passage de la Nouvelle Mairie.

Il est proposé de le décaler pour qu'il ne gêne pas et de le restaurer plus tard.

Le Conseil Municipal, valide lesdites modifications sous réserves des vérifications relatives à la partie « place électrique », à l'unanimité.

M. le Maire fait état des difficultés et problèmes rencontrés avec une entreprise qui travaille sur le chantier de la nouvelle Mairie, ce qui empêche le bon déroulement du chantier.

Au vu des éléments apportés, M. le Maire demande un avis de principe sur la procédure qu'il pourrait être amené à réaliser.

L'architecte M. VAN BOXSOM a sollicité des entreprises qui pourraient remplacer le titulaire actuel du marché.

L'entreprise A2S a proposé un devis. Cette entreprise souhaite démonter et refaire une partie des travaux par rapport à la responsabilité des travaux réalisés sur le chantier.

Le montant de la prise en charge des gravois et évacuation a un coût élevé, M. le Maire propose de prendre en charge cette partie pour réaliser une économie sur l'élimination et réutilisation des déchets, tels que la ferraille, la laine de verre.

Le SMD3 et une recyclerie seront sollicités.

Un avenant sera à prendre pour la signature d'un nouveau contrat.

M. le Maire demande au Conseil Municipal un accord de principe sur les démarches qu'il pourrait être amené à réaliser pour la suite du chantier.

Pour information, la responsable informatique et le responsable sûreté de la Poste sont venus voir le futur emplacement de l'Agence Postale de FAUX pour le déménagement.

Le branchement n'est pas encore opérationnel pour France télécom.

3 – Espace pédagogique de Canguilhem ; décision à prendre suite aux propositions de la commission travaux,

M. le Maire indique que la commission travaux s'est réunie le 12 Juillet 2018 pour examiner les offres du Marché relatif à l'Espace pédagogique.

L'estimation des travaux par l'architecte était d'un montant de 140 300€ HT.

Après analyse le montant s'élèverait à 175 422.89 € HT soit 35 122.89 € HT au-dessus du budget estimé par l'architecte, mais également au-dessus de l'estimatif de l'Assistance Technique Départementale (ATD).

Monsieur le Maire rappelle que le montant des subventions pour ce projet s'élève à environ 111 000 € HT.

Au vu de l'analyse de l'architecte, la Commission proposait de revoir le contenu de certains lots.

L'ATD a été sollicité afin de nous conseiller sur les démarches à suivre.

M. le Maire propose de déclarer le marché sans suite pour raisons financières et techniques et demande au Conseil Municipal de relancer un nouveau marché en réalisant des ajustements.

Le Conseil Municipal, valide la déclaration du marché sans suite et autorise M. le Maire à relancer un nouveau marché, à l'unanimité.

4 – Demande d'implantation d'une antenne dans le cadre d'un déploiement de réseau par une entreprise privée,

Monsieur le Maire présente le projet d'une convention proposée par l'entreprise Bergerac Informatique Télécom. Cette entreprise souhaite déployer un réseau haut débit en installant une antenne relais sur l'église de FAUX afin de couvrir les zones blanches hors commune.

La Commune de FAUX est sollicitée car le signal du NRAZO part de la Commune, ce déploiement serait réalisé via l'église, pour desservir notamment les Communes de Montaut et de Monmadalès.

M. le Maire a contacté également l'abbé en tant qu'affectataire du lieu pour avoir son avis pour rentrer dans l'église ainsi que Monsieur le Maire de Montaut.

L'Eglise doit être accessible 7jrs/7jrs et 24h/24h.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, et ne souhaite pas signer cette convention, sachant qu'une antenne 4G est en cours d'installation entre Faux et Saint Aubin de Lanquais.

13 voix contre la signature de cette convention

1 abstention

5 – Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP)

Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail s'est réuni le 28 juin 2018. L'objectif de cette réunion était de présenter la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) et la convention.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de cette réunion.

L'accent a été mis sur l'implication nécessaire des bénévoles pour faire vivre cette bibliothèque.

M. le Maire rappelle les critères obligatoires évoqués lors du Conseil Municipal du 15 Mai 2018, pour intégrer le plan départemental de lecture publique :

- Local de 50 m² minimum pour une commune de 500 à 1000 habitants,
- 6 heures d'ouverture minimum / semaine,
- Un budget de 1€/an/hab. minimum,
- Obligatoire : professionnalisation de l'équipe, 3 bénévoles formés (formation initiale de moins de 10 ans et formation continue chaque année.

La formation s'effectue auprès de la BDP. Elle est gratuite. Elle se déroule sur 10 jours de février à juin à raison de 2 jours/mois.

Une précision est à apporter concernant le fait que le local soit exclusivement réservé à cet usage

Le nombre de bénévoles requis est atteint.

Les conditions étant remplies, il convient de statuer sur la convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de signer ladite convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, à l'unanimité.

6 - Questions diverses

Contrat de maintenance des portes automatiques de la nouvelle Mairie

La société qui a installé la porte d'entrée automatique de la nouvelle Mairie a proposé deux types de contrats de maintenance à examiner.

Au vu des offres présentées, ce sujet est reporté. D'autres entreprises seront sollicitées pour une mise en concurrence.

Mise en place d'une cuve enterrée pour le city stade

Le forage d'eau à la Robertie a été réalisé, l'eau a été trouvée à 27m au lieu de 20 m de profondeur.

Le test de pompage a eu lieu le 16 Juillet 2018 le débit est faible entre 1 et 1.5 m³

Etude de la nécessité d'une réserve tampon compte tenu d'un débit faible.

Deux devis ont été présentés : Cette réserve serait enterrée et stabilisée.

-Cuve de stockage 20m³ pour un montant de 13 401.40 € HT 16 081.68 € TTC (fourniture et pose)

-Cuve de stockage 30m³ pour un montant de 16 210.00 € HT 19 452.00 € TTC (fourniture et pose)

Il est proposé de refaire un essai de pompage fin septembre début octobre pour s'assurer de l'existence d'un débit suffisant avant de faire le choix de l'investissement.

Inauguration de la Nouvelle Mairie

Il est proposé de repousser la date de l'inauguration prévue le 22 septembre 2018 à fin octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Les habitants

**La police d'écriture de votre journal a changé :
elle est plus économique en utilisant moins d'encre à l'impression !**

Le Journal regorge de petites informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible.

N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !

NOUVEAUX HABITANTS

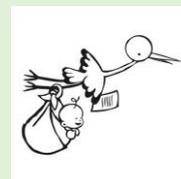
Terence BOYCE et Kinet LEUNG, à la Genèbre.

Alain SZECEL et Bernadette DELFORGE, à la Micalie.



NAISSANCE

Ly-Ana SOUKUP,
née le 19 juillet 2018 et venue agrandir la famille de
Frédéric et Annabelle SOUKUP.



Toutes nos félicitations !

DÉCÈS

Georgette DEBUE, décédée le 15 Juin 2018 à l'âge de 91 ans, à Capdrot et inhumée au cimetière de Faux.

Gilberte MAZEAU, décédée le 26 Juillet 2018 à l'âge de 85 ans à Bergerac et inhumée au cimetière de Faux.

Toutes nos condoléances.



NOUVEAUX RÉSIDENTS

**Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la remise
du livret d'accueil**

**et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès
votre arrivée dans notre village.**

Merci d'avance

Une rando-déchets !



Le samedi 23 juin le matin, une randonnée a été organisée pour ramasser les déchets sur les places et le long des routes et des chemins de la commune.

Une première réussie, 27 personnes se sont mobilisées ! Une joyeuse équipe divisée en 4 groupes pour faire les 4 circuits préparés. Munis de gants, de gilets de sécurité et de sacs poubelles, ils ont récolté un total de 42 kg de déchets de toutes sortes (pneu, papiers de bonbons, mouchoirs, mégots, paquets de cigarettes, polystyrène, canettes, bouteilles plastique...). Cette matinée s'est clôturée avec un pique-nique convivial et partagé.

Pour la majorité, cet événement est à renouveler. Le comité de pilotage Agenda 21 souhaiterait reprogrammer une randonnée cet automne.

Gestion raisonnée des bords de routes en Dordogne

Pourquoi les bords de routes sont-ils peu fauchés ?

L'entretien intensif et l'utilisation de produits chimiques ont contribué à une raréfaction de la faune et de la flore locales, ainsi qu'à l'appauvrissement des paysages. Le Conseil Départemental souhaite valoriser et préserver le patrimoine naturel de la Dordogne (faune, flore et biodiversité) en mettant en place un fauchage raisonné :

- « **faucher autant que nécessaire mais aussi peu que possible** », en respectant le rythme de croissance des plantes (l'herbe repousse moins vite si on la coupe au stade épiaison) et en fonction des zones de sécurité ;
- la **charte « Zéro Pesticide »**, mise en place en 2011 et à laquelle la commune de Faux adhère depuis 2017, engage les collectivités à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts.

Vous remarquerez à ce sujet que des panneaux ont été installés dans la commune Place du Foirail, Chemin Blanc, Place de l'Octroi et au Cimetière.

Au printemps : le fauchage.

Sur une largeur de panier et dégagement de sécurité : lorsque la hauteur de l'herbe atteint 40cm.

A l'automne/hiver : le débroussaillage et entretien des lisières.

La totalité des accotements, y compris fossés et parties basses des talus, sont fauchés : prévention incendie, gabarit routier à maintenir.

Les avantages pour l'environnement et la nature :

- Limitation des déchets verts,
- Moins de carburant utilisé,
- Durée de vie du matériel allongée,
- Favoriser la biodiversité,
- Lutter contre les plantes envahissantes.



Histoire de la commune

Dans le cadre de notre Agenda 21 :

Nous recherchons des personnes qui connaîtraient l'histoire de Faux (anecdotes, photos, informations...) et du petit patrimoine (croix, calvaires, cluzeaux...)

Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez venir à la mairie ou nous contacter par mail (faux24.mairie@wanadoo.fr).

Bientôt une bibliothèque à Faux...

Dans la nouvelle mairie-maison de services, un lieu sera dédié à la bibliothèque. Pour faire fonctionner ce lieu culturel, la commune compte sur une équipe de bénévoles et un partenariat avec la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt).

La BDP est un service départemental (Conseil Départemental). Un plan de lecture publique est en cours pour 2016 – 2021. Il doit permettre l'accès à la culture pour tous et plus particulièrement au savoir et à la lecture.

Voici ses missions :

- Elle apporte une expertise technique et scientifique en matière de gestion quotidienne, de projets d'aménagements, de travaux, d'informatisations et d'accès au multimédia.
- Elle prête des documents (livres, cd, vidéos, dvd, cédéroms).
- Elle propose des animations et soutient l'action culturelle autour du livre et de la lecture.
- Elle assure des formations pour les animateurs du réseau.
- Elle gère les aides financières qui sont attribuées aux bibliothèques par le Conseil Départemental.

Un projet de fonctionnement va se réaliser avec le groupe de bénévoles déjà constitué et sera présenté à la BDP.

Il s'agit de faire :

- un état des lieux du territoire (15km aux alentours), répertorier ce qui se fait déjà sur le territoire d'un point de vue animation (par exemple : les bébés lecteurs à Saint-Aubin-de-Lanquais). Les bibliothèques de la CAB sont hors du réseau de la BDP.
- Répertorier également les horaires d'ouverture des bibliothèques alentour.
- La bibliothèque sera ouverte à tous mais les principaux lecteurs seront sûrement de Faux.
- Questionner les habitants, les associations et l'école sur leurs attentes et besoins.
- ➔ Ce diagnostic va permettre de déterminer le public et le fonctionnement de la bibliothèque.

La BDP a précisé qu'une bibliothèque qui propose uniquement l'emprunt de livres n'est pas pérenne, il faut des animations en plus.

Idées d'animations : dédicaces, café-débats, clubs de lecture, jeux (ludothèque, emprunt de jeux), utiliser des thèmes (Noël, Carnaval). Ces animations pourraient se faire avec l'aide d'associations.

La commune projette l'ouverture pour juin/juillet 2019. Si vous souhaitez participer et donner un peu de temps à ce projet, présentez-vous à la mairie le groupe de bénévoles vous accueillera avec plaisir.



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

Démarches administratives

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
Titres de séjour	Préfecture	Depuis le 25 juin 2018, la procédure est dématérialisée . Dossier à télécharger sur www.dordogne.gouv.fr puis rendez-vous à prendre sur www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous
Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile	Préfecture	Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villeréal).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villeréal).	Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS. Photos spécifiques avec code et signature électronique. Espace d'aide à la Mairie de Faux.
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect. Espace d'aide à la Mairie de Faux Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.

Informations pratiques



OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI

De 14H à 18H30

COORDONNEES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96

📠 09.70.62.53.28.



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –
JEUDI - VENDREDI

De 14H à 17H

COORDONNEES DE L'AGENCE POSTALE

64 Rue Paul Abadie

☎ 05.53.57.72.69

LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

est effectué le Lundi matin
Et le Jeudi matin en période estivale
(juillet-août).

N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601



CHANTIER FORMATION QUALIFICATION

Dans le cadre du Chantier Formation « Presbytère de Saint-Aubin-de-Lanquais – Création d'un bâtiment à vocation de services publics (Mairie, Poste, Bibliothèque) », mené par l'IDCpro (institut de développement des compétences professionnelles), 9 parcours temps plein pour un effectif de 11 stagiaires sont à pourvoir.

Pour plus d'informations, vous pouvez venir vous renseigner à la mairie de Faux ou contacter M. Olivier ESTEVE au 05.53.73.32.57 (entreprises@idcpro.fr).

Citoyenneté

SCoT BERGERACOIS

Révision

Qu'est-ce que le SCoT Bergeracois ?

C'est le Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois, englobant la Communauté d'Agglomération de Bergerac, la Communauté de Communes Portes Sud Périgord et depuis 2016 la Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord. C'est un document d'urbanisme ayant pour but d'harmoniser et de rendre cohérente l'organisation de ces territoires. Suite à l'adhésion de la CC Bastides Dordogne-Périgord, une révision de ce document a été engagée et est en cours.

Ses objectifs, qui permettront de créer les conditions d'attractivité et de développement du territoire :

- Définir des équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels,
- Assurer la diversité des fonctions urbaines : habitat, économie, équipements publics, réseaux, etc.,
- Maîtriser les ressources, préserver l'environnement et adapter le territoire au changement climatique.

La révision des documents du SCoT en 3 étapes

- En 2017, un rapport de présentation avec diagnostic territorial et état initial de l'environnement ont été dirigés.
- Au printemps 2018, travail sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) exprimant le projet et les choix politiques en matière d'habitat, de déplacement, de développement économique...
 - o Quelques exemples : favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle ; améliorer la desserte vers les grands axes routiers
- A l'automne 2018, travail sur le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) traduisant les choix du PADD en orientations concrètes. : revitalisation des centres urbains et ruraux, développement urbain maîtrisé, valorisation des paysages...

Toutes ces informations, les actualités, les lettres d'actus, les documents, les cartes et dates du projet sont disponibles sur www.scot-bergeracois.com

VOISINAGE

Bruits d'appareils et de machines

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

⇒ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

⇒ les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

⇒ les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Arbres et Plantations - Distances et entretien



☞ Des distances doivent être respectées pour la plantation d'arbres et arbustes.

En règle générale ce sont celles-ci :

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Des règles locales peuvent s'appliquer si vous êtes dans un lotissement ou en copropriété (règlement de copropriété ou règlement de lotissement pouvant indiquer quels types de végétaux sont acceptés et quelles distances et hauteurs respecter).

Si vous êtes en copropriété, vérifiez si vous êtes propriétaire de votre jardin ou si vous en avez simplement la jouissance exclusive. Vous devrez également obtenir l'accord de chaque copropriétaire : les arbres et les haies étant considérés comme des éléments du sol, ils appartiennent au propriétaire et donc à l'ensemble des copropriétaires.

☞ **Vous êtes responsable de vos arbres et arbustes.** Vous êtes donc également responsable des branches qui dépasseraient chez votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de les couper sans votre autorisation, de même que vous n'avez pas le droit de couper les branches de l'arbre de votre voisin qui dépasseraient chez vous.

En revanche, vous pouvez couper jusqu'à la limite séparative les racines, ronces, brindilles de votre voisin qui avancent sur votre terrain. Si vous n'avez pas besoin de son autorisation, **il est toujours recommandé d'en discuter en amont** (pour la santé de l'arbre par exemple).

Si ce sont vos racines qui se répandent chez le voisin, vous n'avez pas obligation de les couper. Cependant, vous êtes responsables des dégâts/désordres qui peuvent en résulter.

☞ Si vous avez des arbres, arbustes, haies, en bordure de route ou de chemin, il est également de votre ressort de les entretenir afin de ne pas réduire la visibilité de la voie.

☞ **Arbres fruitiers** : vous pouvez ramasser les fruits tombés sur votre terrain. Mais vous n'avez pas le droit de les cueillir sur les branches même si elles s'avancent sur votre terrain, ou de secouer la branche de votre voisin pour faire tomber les fruits chez vous !

Sources : Service-public.fr (Plantations) et Adil 24 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Petits troubles de voisinage et citoyenneté...

Quand le village fait sa vie, il fait du bruit et occasionne parfois de petits désagréments. La vie d'un village, c'est un chien qui aboie, des enfants qui jouent, des tracteurs qui passent, les feux d'artifice du 15 août, la tondeuse passée hors des horaires autorisés, une rencontre en se baladant, le courrier du voisin distribué par erreur chez soi, qu'on lui rend et qui suit par un apéro entre voisins...

Vivre dans un village c'est accepter les joies et les désagréments de la vie du village. Votre liberté s'arrête où commence celle de votre voisin ; au-delà, il suffit parfois simplement de discuter avec lui et de se mettre d'accord !



Points de vigilance

LE PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA CANICULE

Quelques conseils en cas de grosses chaleurs :

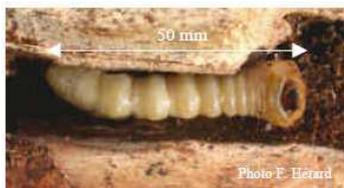
- **Boire régulièrement de l'eau**, sans attendre d'avoir soif ;
- **Se rafraîchir** et se mouiller le corps (visage et avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool ;
- **Eviter de sortir aux heures les plus chaudes** et passer quelques heures par jour dans un lieu frais ;
- Maintenir son logement frais : fermer les fenêtres et les volets, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais ;
- **Donner des nouvelles** à vos proches et ne pas hésiter à demander de l'aide ;
- Si nécessaire, demander conseil à son médecin traitant, notamment en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux ;
- **Limiter les efforts physiques** pendant les vagues de chaleur



Le n° de téléphone 0 800 06 66 66 est activé dès le premier épisode de chaleur tous les jours de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

CHAMBRE D'AGRICULTURE de la NOUVELLE AQUITAINE Alerte Capricorne asiatique des agrumes

Un foyer de capricorne asiatique des agrumes a été découvert à Royan en Charente-Maritime en juillet 2018. Cet insecte, originaire d'Asie, représente une menace pour les arbres et arbustes à bois tendre comme les érables, les arbres à agrumes, les platanes, les peupliers, les saules, les bouleaux et les marronniers.



Si vous observez cet insecte ou ses dégâts, signalez-le à :

DRAAF Nouvelle-Aquitaine - Unité santé du végétal - Site de Bordeaux : 51 Rue Kiéser 33077
BORDEAUX – 05.56.00.42.03

ou

sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Description : corps entièrement noir et brillant ponctué de taches blanches ou beiges ; antennes avec taches blanches à reflets bleutés ; taille d'environ 30 mm. Larves de 50 mm, rejetant la sciure hors des galeries.

Localisation : visibles d'avril à octobre (avec un pic entre juin et août), ne colonisant que les arbres vivants, principalement sur les rameaux voire sur le tronc à leur émergence. Écorce décapée et possibles flétrissements de feuilles.



Vous pouvez les capturer sans aucun risque de morsure. Pour cela, enfermez-les dans un récipient clos à placer au congélateur pour les tuer. Ils se laissent facilement tomber lorsque l'on secoue l'arbre ou la branche.

PESTE PORCINE AFRICAINE

La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Personnes) lance un appel à vigilance à la Peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse (mais pas pour l'homme), pouvant être une menace pour les porcs et les sangliers.



Elle est présente dans les Pays Baltes, en Pologne, en République Tchèque, en Ukraine, en Russie, en Moldavie, en Roumanie et en Sardaigne (Italie).

La France n'est pas touchée par cette maladie mais mesures de prévention et de surveillance ont été mises en place au niveau national : **jetez les restes de repas dans les poubelles prévues à cet effet et évitez de laisser des sacs poubelles en bordure de route notamment en lisière de forêt.**

LIGNES MOYENNE TENSION – Surveillance hélicoptère

La société GIRAGRI17, pour le compte d'ENEDIS, survolera la commune de Faux par hélicoptère entre le 25 juillet et le 18 août 2018 (dates pouvant être décalées en fonction de la météo), dans le cadre de la surveillance des lignes électriques de moyenne tension.

Caractéristiques de l'hélicoptère : Bell 206B Jet Ranger de couleur verte, immatriculé F-HCRH ou F-HCRI.

La vie associative

Liste des contacts des associations de la commune

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COOPERATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **CREATION ET LOISIRS** : Mme DUHAULT Carole 05.53.58.42.69
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- * **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

Calendrier prévisionnel des manifestations

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
2018		
14 Août	Concours de pétanque des Fêtes	Comité des Fêtes
15 Août	Fête du village	Comité des Fêtes
1 ^{er} Septembre	Concours de pétanque	FC Faux
8 Septembre	Fête des Associations	Toutes les associations et la Municipalité
6 Octobre	Repas de fin de saison	Les Boulistes de Faux

Manifestations (affiches, articles)

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS - Samedi 08 Septembre 2018

Une réunion de préparation a eu lieu mercredi 20 juin 2018 entre la Municipalité et les Associations. Presque toutes les associations y étaient représentées.

Le Temps des Loisirs, Création et Loisirs, le FC Faux, le Cyclo Club des Faux Furieux, Les Boulistes, l'A.A.M., A Vos Savons, Brick Team Aquitaine, le Comité des Fêtes, l'ABT, les 2 CV et l'APE proposeront chacune des activités :



- Lego,
- Exercices de tir pétanque, initiation au tir (plomb, laser),
- Exposition 2 CV,
- Randonnée pédestre et vélo,
- Etc...

A divers endroits : au préfabriqué culturel, au foyer du foot, au city-stade et sous quelques barnums entre le foyer du foot et la cour de l'école. Y seront également représentés la Mairie pour l'Agenda 21 ainsi que la Croix Rouge Française. Une buvette et une restauration seront présentes sur place.

Cette journée « Forum des associations de Faux » a pour objectif de réunir et de présenter toutes les associations de la commune en passant un moment convivial.

2 CV EN FAUXLIE'S

« Les 2 CV en FAUXLIE'S » remercient toutes les personnes qui nous ont soutenu lors de notre manifestation des 16 et 17 juin, en participant activement ou tout simplement en passant nous voir.

Nous remercions particulièrement la Mairie pour la mise à disposition de son personnel et du matériel communal, les assos du village – A.A.M. – le Comité des Fêtes – A Vos Savons, les artisans et commerçants de FAUX, nos célèbres « Mamies Crêpes » et tous ceux qui, de près ou de loin ont fait en sorte que ce week-end soit une belle fête.



Encore merci à tous et à bientôt.
L'équipe des 2 CV en FAUXLIE'S.

CRÉATION ET LOISIRS

Saison 2018 - 2019

Les activités de l'association reprendront en septembre 2018.

Vous pouvez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

<p>COUTURE</p> <p><i>mardi 14h-17h30</i></p> <p>A. Faure 05 53 24 03 93 J. Dumon 05 53 61 11 37</p> <p>Préfabriqué Culturel à partir du 11/09/2018</p>	<p>PEINTURE</p> <p><i>lundi 14h30-17h</i></p> <p>M. Melinsky 05 53 22 53 08 M-Y. Delpit 05 53 58 32 02</p> <p>Préfabriqué Culturel à partir du 10/09/2018</p>	<p>PEINTURE</p> <p><i>jeudi 14h30-16h30</i></p> <p>M-H. Anselmino 06 63 52 56 06</p> <p>Préfabriqué Culturel à partir du 13/09/2018</p>
<p>RANDONNEE</p> <p><i>lundi 9h00 - 11h00</i> <i>jeudi 9h - 10h30</i></p> <p>D. Monteil 05 53 24 34 79 portable 07 86 41 00 01</p> <p>Place du Foirail à partir du 10/09/2018</p>	<p>GYM DOUCE Adultes</p> <p><i>lundi 18h30 - 19h30</i></p> <p>J Bridaux 06 12 77 41 75 M Potier 05 53 24 36 71</p> <p>Salle des fêtes à partir du 17/09/2018</p>	<p>GYMNASTIQUE Adultes</p> <p><i>mercredi 18h30 - 19h30</i></p> <p>J Bridaux 06 12 77 41 75 M Potier 05 53 24 36 71</p> <p>Salle des fêtes à partir du 19/09/2018</p>
<p>KI AÏKIDO dès 12 ans</p> <p><i>lundi ; jeudi 20h - 21h30</i></p> <p>A. Sanda-Welter B.Welter 06 60 58 57 01</p> <p>Salle des fêtes à partir du 17/09/2018</p>	<p>ZEN FITNESS Adultes</p> <p><i>mercredi 10h - 11h</i></p> <p>S. Montilhaud 06 17 35 76 35 C. Duhault 05 53 58 42 69</p> <p>Salle des fêtes à partir du 12/09/2018</p>	<p>ZUMBA Adultes</p> <p><i>mardi 19h - 20h</i></p> <p>S. Montilhaud 06 17 35 76 35 C. Duhault 05 53 58 42 69</p> <p>Salle des fêtes à partir du 11/09/2018</p>

Cotisation annuelle :

35 € : couture, Aïkido, peinture lundi et/ou jeudi, randonnée

70 € : activités précédentes + 2 activités au choix (Gym, Gym douce, Zumba, Zen fitness)

90 € : toutes les activités

17,50 € enfant jusqu'à 16 ans

Les inscriptions auront lieu pendant les ateliers.

Pour tout renseignement complémentaire contactez le 05 53 58 42 69 (C. Duhault)

ou le 05 53 22 53 05 (M. Melinsky).



**Du 02 au 31 Août 2018
ESCAPADE ARTISTIQUE
à « LA BARDE »**

P'TITE SOEK

Créatrice mode enfants et accessoires
noumea_paris@hotmail.com

MONICA MELINSKY

Artiste-peintre
monicamelinsky@gmail.com

AURELIE GALAIS-BERNARD

Peintre
galais.aurelie@orange.fr

EMILY CONYNGHAME

Créatrice en Upcycling
conyngham@gmail.com

MAIKEL LINCKLAEN

Photographe
mllincklaen@gmail.com

La BARDE*

24560 Faux

Expo-vente : entrée libre

Lundi-Vendredi de 14 à 18 heures

Renseignements au 06 46 37 60 89

En dehors de ces créneaux,
sur rendez-vous.

*À 1 km après la sortie de Faux
en direction de Lanquais après
la métairie du Roc et le château
le tour, prendre la route à droite et
c'est la dernière maison au bout
du chemin avec le majestueux cèdre.



Comité
des Fêtes

FAUX

14 août

Concours de Pétanque

19h en doublette – ouvert à tous

Buvette et restauration sur place
(grillades, frites, crêpes...)

15 août

10 h 30 Messe de l'assomption

12 h 00 Apéritif offert

Marché Gourmand Musical

à partir de 19 h

Spécialités régionales :

- Huitres, Gambas
- Moules frites,
- Magret de canard
- Veau et ses légumes
- Entrecôte-frites
- Desserts (crêpes, glaces)
- Apéritif, Vin, Café

FÊTE FORAINE

toute la journée

Promenade à Poneys

Jeux en bois

GRAND BAL

23 h

FEUX D'ARTIFICE

(Offerts par la Mairie de Faux)

Renseignements: 05 53 61 68 01 HR

BAL DES POMPIERS

SECONDE GENERATION

14 AOUT 2018 A 18H

Entrée gratuite

Place du foirail

Restauration sur place

Ne pas jeter sur la voie publique

**SAPPEURS POMPIERS
ISSIGEAC**

La communauté de communes

Été actif en Dordogne !

Le Conseil Départemental de la Dordogne met en place chaque été, depuis plusieurs années, un programme d'activités et de loisirs nature pour tous les publics baptisé "Été actif". Ces activités sont encadrées par des professionnels diplômés. Initialement proposées sur quelques sites départementaux (étangs ou bases de loisirs), ce sont aujourd'hui une vingtaine de territoires couvrant tout le département qui s'animent en juillet/août. Où que vous soyez, il y a forcément un programme d'activités à proximité.

Afin de rendre accessibles ces activités au plus grand nombre, le Conseil Départemental de la Dordogne et les Communautés de Communes vous proposent, sans conditions, des tarifs réduits. **La réservation est obligatoire pour participer aux activités.**

Bureau d'Information Touristique d'Eymet
45 place Gambetta BP4 24500 EYMET
Tél. : 05 53 23 74 95

Du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h jusqu'au 15 septembre

Le dimanche de 10h à 12h30 en août

E-mail : eymet.tourisme@orange.fr



Bureau d'Information Touristique d'Issigeac
Place du Château 24560 ISSIGEAC
Tél. : 05 53 58 79 62

Du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h jusqu'au 15 septembre

Le dimanche de 10h à 13h en août

E-mail : issigeac.tourisme@orange.fr



Vous trouverez ci-dessous les programmes détaillés (horaires, lieux, tarifs...) des activités situées sur la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

SEMAINE DU LUNDI 6 AU DIMANCHE 12 AOÛT	SEMAINE DU LUNDI 13 AU DIMANCHE 19 AOÛT	SEMAINE DU LUNDI 20 AU DIMANCHE 26 AOÛT
Mercredi 8 août Balade Faune flore/Producteurs 9h30 à 11h30 Rdv à l'office de tourisme d'Eymet - Tarif 5 €		Mercredi 22 août Balade Faune flore/Producteurs 9h30 à 11h30 Rdv à l'office de tourisme d'Eymet - Tarif 5 €
Vendredi 10 août Paddle – 14h30 à 16h30 Rdv à l'office de tourisme d'Issigeac – Tarif 10 €	Vendredi 17 août Canoë nocturne – 21h00 à 23h00 Rdv au village de gîtes « le Bretou » - Tarif 10 €	
Samedi 11 août Descente en rappel – 14h à 17h Rdv au donjon d'Eymet Tarif 10 €		Samedi 25 août Balade nocturne thème chauve- souris – 20h30 à 23h30 Rdv au lac de l'Escourou à côté de St-Sulpice – Tarif 5 €

Le programme Été Actif 2018 est disponible dans son intégralité à la mairie ou sur www.dordogne.fr.

Tourisme – Taxe de séjour

Les tarifs ci-dessous comprennent les 10% de la taxe additionnelle reversée au département

Catégorie d'hébergement	Tarifs 2018	Catégorie d'hébergement	Tarifs 2018
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalents.	0,90	Hôtels et résidences de tourisme, villages en vacances en attente de classement ou sans classement.	0,50
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents.	0,75	Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement.	0,50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents.	0,60	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0,40
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents.	0,50	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20

Catégorie hôtels 5 étoiles et Palaces : www.ccp24.fr rubrique « tourisme » et « taxe de séjour ».

Une plaquette « Guide pratique des hébergeurs » est disponible

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Permanences - ☎ 05.53.22.57.94

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00
(*Pôle de services publics, 23 avenue de la Bastide*)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00
(*Annexe de la CCPSP, 21 Rue Sauveterre*)

L'entretien des assainissements individuels

Les installations d'assainissement non collectif doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues conformément aux principes généraux définis par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié. Les éléments techniques et le dimensionnement des installations doivent être adaptés aux flux de pollution à traiter.

Les installations d'assainissement non collectif ne doivent pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes. Elles ne doivent pas présenter de risques pour la santé publique.

Elles doivent être vérifiées et entretenues aussi souvent que nécessaire.

L'élimination des matières de vidange et des sous-produits d'assainissement doit être effectuée conformément aux dispositions réglementaires. A la suite de la vidange, le vidangeur doit obligatoirement fournir au propriétaire de l'installation, un bordereau de suivi des matières de vidange.



Les installations d'assainissement non collectif doivent être entretenues régulièrement par le propriétaire de l'immeuble et **vidangées par des personnes agréées par le préfet** afin d'assurer :

- leur bon fonctionnement et leur bon état, notamment celui des dispositifs de ventilation et, dans le cas où la filière le prévoit, des dispositifs de dégraissage ;
- le bon écoulement des eaux usées et leur bonne répartition, le cas échéant sur le massif filtrant du dispositif de traitement ;
- l'accumulation normale des boues et des flottants et leur évacuation.

La périodicité de vidange de la fosse septique/toutes eaux ou du dispositif à vidanger doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile, sauf mention contraire précisée dans le guide d'utilisation pour les dispositifs agréés.

Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que nécessaire par un simple écumage de la surface de l'ouvrage afin de soutirer les graisses. Périodiquement, l'ouvrage est vidangé, rincé à l'eau claire et remis en eau, le tout par un organisme agréé par le préfet.

En aucun cas le dépotage sauvage n'est toléré. Les personnes qui continuent à effectuer ces vidanges sans agrément sont en infraction avec la réglementation et donc passibles de sanctions. En application de l'article L.1324-4 du code de la santé publique, la dégradation d'eau servant à l'alimentation publique ou l'abandon de matières de vidange peut être puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Pour plus d'informations et de conseils, vous pouvez contacter le technicien du SPANC.

Coordonnées du technicien : Manuel MAIGNIEZ - 07.87.11.97.49 - ccpsp24.spanc@orange.fr

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccpsp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

La déchèterie d'Issigeac

Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :
d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.

Ramassage d'ordures ménagères

JOURS DE COLLECTE DU 01/01/2018 AU 01/01/2019

LUNDI	Pensez à sortir vos bacs la veille au soir
JEUDI	Uniquement en juillet et août



Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00, sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC, Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations. →



CARSAT

du lundi au vendredi

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC, 3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

- Jeudi 23 Août 2018

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale

du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les professionnels du domaine juridique

Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.83.17.48.77 ou 05.53.61.37.59 – fd.multiservices@free.fr
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABELLE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèvre – 06.76.61.02.51
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénèches » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.com
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**
Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux
Contact au Cabinet de BOUNLAGUES : 05 53 63 90 50

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence Lundi - Mercredi après-midi Dimanche matin	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS HUMPHRIES	05.53.58.60.64 05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES) S. POIRIER (FAUX)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES - S. POIRIER et M. DHELIAS (BOUNIAGUES) -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEURAYNAUD (ISSIGEAC)	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
SAGE-FEMME Mme DIEZ (BOUNIAGUES)	05.53.57.83.22 06.86.98.37.05
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messe

Mercredi 15 Août 2018 : 10h30 à FAUX
Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC –
11h15 à EYMET